



Toiture abimée par locataire

Par **sandraso**, le **06/07/2015** à **09:20**

Bonjour,rrnMon locataire a fait des travaux dans le restaurant dont je possède les murs. Pour des travaux concernant la cheminée il a du monter sur le toitrrnA la suite d'une très forte pluie il a plu dans son restaurant abimant les dalles de son plafond.rnJe suis monté sur le toit et j'ai constaté que des tuiles avaient été cassées et les dégâts avaient été camouflés.rnMon locataire a reconnu que son ouvrier avait abimé le toit. rnIl a fait une déclaration à son assurance et un expert est venu.rnPeut il m'impliquer dans ces dégâts des eaux alors qu'il est monté sur le toit. En avait il le droit sans mon autorisation.rnSuis je responsable ?rnMerci pour votre réponse.